



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2667
21 mars 1986

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE
SIX CENT SOIXANTE-SEPTIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 21 mars 1986, à 16 h 50

Président : M. BIERRING (Danemark)

Membres :

Australie	M. HOGUE
Bulgarie	M. GARVALOV
Chine	M. LI LUYE
Congo	M. ADOUKI
Emirats arabes unis	M. AL-SHAALI
Etats-Unis d'Amérique	Mme BYRNE
France	M. de KEMOULARIA
Ghana	M. DUMEVI
Madagascar	M. RAKOTONDRAMBOA
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. MAXEY
Thaïlande	M. KASEMSARN
Trinité-et-Tobago	M. MOHAMMED
Union des Républiques socialistes soviétiques	M. SAFRONCHUK
Venezuela	M. AGUILAR

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 17 h.

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE S. EXC. M. OLOF PALME, PREMIER MINISTRE DE LA SUEDE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : La présente séance du Conseil de sécurité se déroule à un moment de grande tristesse, alors que l'on déplore le décès de S. Exc. M. Olof Palme, premier ministre de la Suède

M. Palme était l'un des grands hommes d'Etat de notre époque. Les principes et les idéaux qu'il a défendus continueront d'inspirer les générations futures. Sa foi inébranlable dans les Nations Unies et l'appui qu'il a donné à l'Organisation pour laquelle il a assumé d'importantes responsabilités, ainsi que son ferme attachement et sa contribution importante à la cause de la paix mondiale et de la coopération entre les nations ne seront jamais oubliés par la communauté internationale.

J'ai déjà, en ma qualité de président de Conseil de sécurité, exprimé mes sincères condoléances au Gouvernement de la Suède, au peuple suédois et à la famille du défunt.

J'invite maintenant les membres du Conseil à se lever et à observer une minute de silence.

Les membres du Conseil observent une minute de silence.

REMERCIEMENTS AU PRESIDENT SORTANT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Cette réunion étant la première que le Conseil de sécurité tient au mois de mars, j'aimerais rendre hommage, au nom du Conseil, à S. Exc. M. Martin Adouki, Représentant permanent du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies et le remercier de l'habileté diplomatique, du tact et de la courtoisie extrêmes avec lesquels il a présidé les travaux du Conseil le mois dernier. Je suis certain d'exprimer les sentiments de tous les membres du Conseil en remerciant profondément M. Adouki pour la manière dont il s'est acquitté de sa tâche en février 1986.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ

RAPPORT DE LA MISSION ENVOYEE PAR LE SECRETAIRE GENERAL POUR ENQUETER SUR LES ALLEGATIONS CONCERNANT L'UTILISATION D'ARMES CHIMIQUES DANS LE CONFLIT ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ (S/17911 et Add.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le Président

Les membres du Conseil sont saisis du rapport de la mission envoyée par le Secrétaire général pour enquêter sur les allégations concernant l'utilisation des armes chimiques dans le conflit entre la République islamique d'Iran et l'Iraq, rapport qui figure dans le document S/17911 et Add.1.

Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur les documents ci-après : S/17922, lettre datée du 17 mars 1986, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/17925, lettre datée du 18 mars 1986, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par interim de la mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies.

A l'issue de consultations tenues entre les membres du Conseil de sécurité, je suis autorisé à faire la déclaration ci-après, au nom du Conseil :

"Les membres du Conseil de sécurité, saisis du conflit persistant entre l'Iran et l'Iraq, ont examiné le rapport de la mission de spécialistes envoyée par le Secrétaire général pour enquêter sur les allégations concernant l'utilisation d'armes chimiques dans le conflit entre la République islamique d'Iran et l'Iraq (S/17911 et Add.1).

Profondément préoccupés par la conclusion unanime des spécialistes suivant laquelle les forces iraqiennes ont utilisé des armes chimiques contre les forces iraniennes à maintes reprises et tout récemment encore durant l'offensive iranienne actuelle en territoire iraquien, les membres du Conseil condamnent fermement cette utilisation persistante d'armes chimiques en violation flagrante du Protocole de Genève de 1925 relatif à la prohibition de l'emploi d'armes chimiques à la guerre.

Ils rappellent les déclarations du Président du Conseil de sécurité en date des 30 mars 1984 (S/16454) et 25 avril 1985 (S/17130) et demandent à nouveau que les dispositions du Protocole de Genève soient respectées strictement.

En outre, les membres du Conseil condamnent la prolongation du conflit qui continue d'entraîner de lourdes pertes en vies humaines et de causer des dégâts matériels considérables, tout en mettant en danger la paix et la sécurité dans la région.

Le Président

Ils expriment la crainte que le conflit s'étende aux autres Etats de la région et engagent les deux parties à respecter l'intégrité territoriale de tous les Etats, y compris ceux qui ne sont pas parties aux hostilités.

Les membres du Conseil réaffirment la résolution 582 (1986) du Conseil de sécurité et notent que le Gouvernement iraquien s'est déclaré disposé à déférer à l'appel lancé pour la cessation immédiate des hostilités. Ils soulignent que les deux parties doivent d'urgence se conformer pleinement à cette résolution, ce qui ouvrirait la voie à un règlement rapide, complet, juste et honorable du conflit.

Les membres du Conseil notent que les deux parties se sont déclarées prêtes à coopérer avec le Secrétaire général dans ses efforts constants pour ramener la paix aux peuples iranien et iraquien, et expriment leur appui à ces efforts."

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, au stade actuel, l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 10.